

Que faire de mes déchets verts ?

La communauté de communes de la Côte d'Emeraude (CCCE) aura dès le 1^o janvier 2017 la compétence de la gestion des déchets, entres autres ceux de nos déchets verts. Le service de ramassage de ces derniers ne sera plus alors réalisé par les employés de la commune en vue d'une harmonisation des pratiques au sein de la CCCE.

Alors quelles solutions existent pour gérer mes déchets verts ?

Par déchets verts, on entend des déchets végétaux issus de l'entretien de vos jardins. Ils sont biodégradables : Tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes, coupes d'arbres et de buissons, fleurs fanées, sapins de Noël...

Ainsi, la solution la plus radicale est de déposer ses déchets verts à la **déchetterie** de Dinard.

Mais vous pouvez aussi utiliser vos déchets pour nourrir votre jardin !

1ère technique : le compostage

Le compostage en tas permet de composter les volumes importants de déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, ...).

Et oui, la seule exigence du compostage est d'assurer un contact direct de vos déchets avec la terre.

Quel procédé permet de produire naturellement ce compost ?

Comme dans la forêt qui recycle chaque année ses propres feuilles et déchets, la matière organique est décomposée grâce à l'action de millions de micro-organismes (bactéries, champignons, vers de terre, cloportes...) présents dans le sol.

Quelles solutions existent ?

1ère solution : le composteur (bac d'environ 300 L) qui protège les déchets contre les animaux et les aléas climatiques mais dont le volume est limité. Le composteur est principalement destiné aux déchets organiques de la maison.

2ème solution : le compostage en tas dans un coin de jardin. Le compostage en tas permet de composter les gros volumes de déchets verts (tontes de pelouse sèches, feuilles mortes, petites tailles, ...).

Quels déchets peut-on composter ?

Des déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, marc de café (avec filtres), sachets de thé, coquilles d'œufs écrasées...

Des déchets de la maison : essuie-tout, cartonnettes, fleurs et plantes fanées...

Des déchets de jardin : branchages de petites tailles, tontes de pelouse sèches, vieux terreaux de repotage,...

Quels déchets doit-on éviter ?

Les viandes, poissons, produits laitiers, restes en sauce,...

Comment utiliser ce compost ?

Dans votre potager : mélangez le compost au sol dans les premiers centimètres de surface en évitant de planter directement dans le compost.

Pour vos plantes en pots et vos jardinières : comptez 1/3 de compost pour 2/3 de terre.

Pour votre gazon : tamisez le compost et étendez-le en fines couches avec des semences, il redonnera au gazon toute sa vigueur.

Pour le sol :ajoutez du compost au sol pour améliorer sa structure et sa qualité (il favorise l'aération du sol et lui apporte les sels minéraux nécessaires).

Quelles sont les astuces pour réussir son compost ?

Diversifiez les déchets en apportant des matières humides et des matières sèches.

Apportez des déchets de petite taille.

Mélangez-le régulièrement pour l'oxygéner et éviter les odeurs.

Surveillez l'humidité : ni trop (pourrissement) ni trop peu (dessèchement).

Sachez que pour avoir un compost mûr, il faut patienter entre 10 à 12 mois. Le compost mûr se reconnaît par son aspect homogène, sa couleur brun foncé, son odeur agréable et sa structure grumeleuse.

N'hésitez pas à vous rendre à la mairie pour vous procurer des fiches-aides pour réaliser votre compost et pour savoir comment vous procurer un composteur.

2ème technique : le mulching

Qu'est-ce que le mulching ?

Le mulching permet le recyclage sur place des tontes de pelouses. Cette technique évite le ramassage puis la gestion des tas d'herbe.

Comment procéder ?

Vous devez disposer d'une tondeuse mulching ou recycleuse disposant d'une lame hélicoïdale qui permet de broyer finement l'herbe et donc de la laisser sur place.

Comment faire quand sa tondeuse n'est pas équipée d'un système de mulching ?

Des kits adaptables sur certaines tondeuses existent. Vous les retrouverez en vente dans les magasins de motoculture pour 80€ environ.

Quels sont les avantages du mulching ?

Il permet de fertiliser le sol : l'herbe étant composée à 90% d'eau, sa dégradation s'opère naturellement et permet de nourrir le sol.

Il protège le sol de la chaleur et du soleil en été et du froid en hiver.

Existe-t-il une astuce pour réussir au mieux son mulching ?

Oui... tondre de façon plus régulière.

3ème technique : le paillage

Qu'est-ce que le paillage ?

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux pour le nourrir et/ou le protéger.

Quels sont les avantages du paillage ?

Vous limitez la croissance des mauvaises herbes et vous vous épargnez donc les corvées de désherbages.

Vous limitez les arrosages en diminuant l'évaporation de la terre.

Vous offrez un gîte aux nombreux vers et insectes très utiles pour votre jardin.

Vous participez, en hiver, à la protection contre le gel de vos plantes.

Comment réaliser son paillage ?

Le paillage varie selon la nature des déchets verts.

Tontes de gazon : nous vous conseillons de les faire sécher pendant un jour ou deux au soleil avant leur ramassage et de les déposer au pied de vos arbres ou arbustes.

Feuilles mortes : elles sont idéales pour le paillage de vos haies ainsi que de vos massifs arbustifs. Pour éviter leur éparpillement par le vent ou les oiseaux, nous vous conseillons de les recouvrir de déchets secs broyés.

Déchets du jardin broyés : la plupart des déchets un peu secs ou fermes du jardin, peuvent être réutilisés comme paillis une fois broyés. Vous pouvez les utiliser en fines couches dans votre potager, au pied des arbustes, des haies ou des massifs floraux vivaces.

4ème technique : le broyage des végétaux

Qu'est-ce que le broyage ?

Le broyage consiste à réduire en copeaux les branchages de tailles.

Quels sont les avantages du broyat ?

Le broyat permet de :

Fabriquer un paillage naturel.

Produire du structurant pour le compost

Comment réaliser son broyage ?

En utilisant une tondeuse : étalez les petits branchages (jusqu'à 1 cm de diamètre) sur le gazon et passez la tondeuse dessus.

En utilisant un broyeur pour les déchets verts de diamètre plus important.

Pour en savoir plus : www.jardinaunaturel.org

La commune de Lancieux organisera au printemps un service de broyage des végétaux. Les personnes intéressées doivent déposer leur coordonnées à la mairie avant le 31 janvier 2017.

Pour plus d'infos, contactez Béatrice Colleu.